



DECISION N° 18250292 MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU 24 JUN 2025
Portant ouverture du concours d'entrée en première année du cursus des **INGENIEURS** à l'Ecole Supérieure de Transport, de Logistique et de Commerce (ESTLC) de l'Université d'Ebolowa à Ambam, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2025-2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le décret n°2022/003 du 05 janvier 2022, portant création des Universités ;
- Vu le décret n°2022/009 du 06 janvier 2022, portant organisation administrative et académique de l'Université d'Ebolowa ;
- Vu le décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- Vu le décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n°2022/203 du 03 juin 2022 portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le décret n°2023/303 du 04 juillet 2023 portant nomination de responsables dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu la décision n°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025-2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : (1) Un concours pour le recrutement de **cinq cent (500) étudiants en première année** du cursus des **INGENIEURS** à l'Ecole Supérieure de Transport, de Logistique et de Commerce (ESTLC) de l'Université d'Ebolowa à Ambam, au titre de l'année académique 2025-2026.

(2) le concours aura lieu le **27 septembre 2025**, dans les centres : AMBAM, BAFIA, BAFOUSSAM, BERTOUA, DOUALA, EBOLOWA, GAROUA, BUEA, et YAOUNDE.

Article 2 : le concours visé à l'article 1^{er} ci-dessus, est ouvert aux camerounais des deux (02) sexes et aux candidats étrangers, âgés de vingt neuf (29) ans au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Article 3 : Le nombre total de places offertes est égale à **cinq cent (500) places** réparties par tronc communs comme suit :

TRONCS COMMUNS	DIPLOMES OU TITRES REQUIS	NOMBRE DE PLACES
Gestion Logistique, Transport et Commerce (GLTCO)	Baccalauréat A, C, D, E, CG, FIG, ACC, SES, ACA, F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, TI, BT, ou GCE-A/L.	300
Technologies de Transport et de Logistique (TTL)	Baccalauréat C, D, E, F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, TI, BT, ou GCE-A/L en Sciences.	200
TOTAL		500

Article 4 : Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

Une fiche de renseignement dûment remplie en ligne sur le site web de l'ESTLC de l'Université d'Ebolowa à l'adresse : www.estlc.unv-ebolowa.cm, imprimée, signée par le candidat et timbrée à 1500 FCFA.

1. Une photocopie certifiée d'acte de naissance datant de moins de trois (3) mois ;
2. Une photocopie certifiée conforme du diplôme/attestation de réussite du Baccalauréat ou du GCE-A/L ou de tout autre diplôme équivalent ;
3. Une photocopie non certifiée du diplôme/attestation de réussite du Baccalauréat ou du GCE-A/L ou de tout autre diplôme équivalent ;
4. Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire, datant de moins de trois (03) mois et certifiant que le candidat est apte à poursuivre les études supérieures ;
5. Quatre (04) photos d'identité 4x4 du candidat ;
6. Un reçu de versement bancaire d'un montant de vingt mille (20.000) francs CFA représentant les droits d'inscription au concours de P'ESTLC de l'Université d'Ebolowa, à verser au compte de CCA Cameroun, N°10039-10012-00272768601-40 dans toutes les agences du Cameroun (*aucun autre mode de paiement ne sera accepté*) ;
7. Une enveloppe A4 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat.

Article 5 : Les dossiers complets seront déposés au plus tard le 26 septembre 2025 à 15h30, délai de rigueur, dans l'un des lieux ci-après :

- Service de la scolarité de l'ESTLC d'AMBAM ;
- Délégations régionales du Ministère des Enseignements Secondaires pour les centres de BAFOUSSAM, BERTOUA, DOUALA, EBOLOWA, GAROUA, BUEA, et YAOUNDE ;
- Délégation départementale du Ministère des Enseignements secondaires pour le centre de BAFIA.

Article 6 : (1) Les épreuves écrites du concours cité ci-dessus auront lieu le samedi 27 septembre 2025 à partir de 08 heures 00 minutes dans les différents centres d'examens.

(2) L'écrit comporte les épreuves suivantes pour chaque spécialité ouverte :

Gestion Logistique, Transport et Commerce (GLTCO)			Technologies de Transport et de Logistique (TTL)		
Epreuves	Coef.	Durée	Epreuves	Coef.	Durée
Mathématiques	3	3h	Mathématiques	3	3h
Culture Générale	3	3h	Epreuve de spécialité	3	3h

(3) Ces épreuves sont conformes aux programmes des classes de terminales préparant aux diplômes exigés l'article 3.

(4) Les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examens **une heure** avant le début des épreuves, munis de leur carte nationale d'identité ou tout autre document d'identification valide, du reçu de versement des frais de concours, et une photocopie de la fiche dûment remplie en ligne.

Article 7 : Le Recteur de l'Université d'Ebolowa, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, et le Directeur de l'ESTLC de l'Université d'Ebolowa à Ambam sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée en français et en anglais partout où besoin sera./-

(Signature manuscrite)

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur



Jacques FAME NDONGO